

Les certificats de circulation EUR 1, EURMED*, ATR**

(Juin 2010)

Le **certificat de circulation** sert de justificatif d'origine des marchandises pour lesquelles il a été émis lorsqu'un accord commercial a été conclu entre la Communauté Européenne et certains pays tiers. Au moment du dédouanement, il permet de bénéficier de conditions préférentielles (taux de droits de douane moindres ou nuls).

Pour qu'il soit possible d'établir un document de circulation, deux conditions essentielles :

☞ **il doit exister un accord prévoyant l'utilisation de ce document entre la Communauté Européenne et le (les) pays tiers avec lequel (lesquels) a lieu l'opération commerciale.**

☞ **les marchandises faisant l'objet de ces certificats doivent être originaires de la Communauté Européenne ou du pays tiers au sens où l'entend l'accord.**

Le document de circulation est constitué

- pour l'EUR1 et l'EUR-MED : de deux feuillets complétés (dactylographiés) et signés par l'exportateur (au recto du premier feuillet et au verso du second). L'original circule avec la marchandise
- l'ATR est quant à lui constitué d'un seul feuillet

Les feuillets sont en vente auprès des Chambres de Commerce et d'Industrie.

☛ *Sur demande* : envoi par messagerie électronique de la trame du document

* Le certificat EUR-MED est établi lorsque l'origine résulte du cumul paneuromed des matières premières : Communauté Européenne, AELE (Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse), Iles Feroe, Turquie, Algérie, Maroc, Tunisie, Egypte, Jordanie, Syrie, Israël, Cisjordanie et Bande de Gaza.

** Le certificat ATR est utilisé dans les échanges entre la Communauté Européenne et la Turquie.

Pour tous renseignements complémentaires sur ce document :

Cadre 1 : Nom et adresse complète de l'exportateur.

Cadre 2 : Nom des pays ou groupe de pays entre lesquels un accord est signé et en vigueur. Exemple : Communauté européenne et Mexique.

Cadre 3 : Nom et adresse complète du destinataire dans le pays figurant dans le cadre 5.

Cadre 4 : Pays d'origine des produits dans la CE. Ex : France.

Cadre 5 : Pays de destination. Exemple : Mexique.

Cadre 6 : Informations relatives au mode de transport.

Cadre 7 : utilisée lorsque, par exemple, le certificat émis est un duplicata.

S'il s'agit d'un certificat EUR-MED, l'une des déclarations suivantes doit y figurer :

- « cumulation applied with » si l'origine a été obtenue par application du cumul des matières originaires des pays qui participent au cumul pan-euro-méditerranéen
- « no cumulation applied » si l'origine a été obtenue sans l'application du cumul pan-euro-méditerranéen

Cadre 8 : Les marchandises sont décrites selon les usages commerciaux et avec les précisions suffisantes pour en permettre l'identification. Cet espace doit être complété sans interligne dans l'énumération des produits. En outre, la liste doit être arrêtée d'un trait horizontal.

Cadre 9 : masse brute en kilos ou autre mesure (litre, m3,...)

Cadre 10 : bien que facultative, il est recommandé d'indiquer la référence de la facture.

Cadre 11 : Réservé à la douane. Pour être valable, l'EUR 1 ou l'EUR-MED doit être visé par le bureau de douane de sortie. Ce visa est octroyé au moment de l'accomplissement des formalités en douane. L'autorité vérifie éventuellement à cette occasion que l'émission du certificat est bien fondée pour les produits qui y sont cités. En cas de présentation d'un EUR 1 ou EUR-MED pour des marchandises qui ne rempliraient pas les conditions d'origine requises, l'exportateur peut être sanctionné par l'administration.

Cadre 12 : Date et signature manuscrite de l'exportateur.

CERTIFICAT DE CIRCULATION DES MARCHANDISES			
1. Exportateur (nom, adresse complète, pays)		EUR.1 N° A 51163098	
Consulter les notes au verso avant de remplir le formulaire			
3. Destinataire (nom, adresse complète, pays (mention facultative))		2. Certificat utilisé dans les échanges préférentiels entre	
et			
(indiquer les pays, groupes de pays ou territoires concernés)			
4. Pays, groupe de pays ou territoire dont les produits sont considérés comme originaires		5. Pays, groupe de pays ou territoire de destination	
6. Informations relatives au transport (mention facultative)		7. Observations	
8. Numéro d'ordre ; marques, numéros, nombre et nature des colis ¹⁾ ; désignation des marchandises		9. Masse brute (kg) ou autre mesure (l, m ³ , etc.)	10. Factures (mention facultative)
11. VISA DE LA DOUANE Déclaration certifiée conforme Document d'exportation ²⁾ : _____ Cachet Modèle _____ n° _____ du _____ Bureau de douane : _____ Pays ou territoire de délivrance : _____ À _____, le _____ i(Signature)		12. DÉCLARATION DE L'EXPORTATEUR Je soussigné déclare que les marchandises désignées ci-dessus remplissent les conditions requises pour l'obtention du présent certificat. À _____, le _____ i(Signature)	

1) Pour les marchandises non emballées, indiquer le nombre d'objets ou le nombre « en vrac ».

2) À remplir seulement lorsque la réglementation du pays ou territoire d'exportation l'exige.

© 2014/12

COMMISSION NATIONALE - 26 20 451 • D

Rubrique « Précise les circonstances... »

- Indiquer que les marchandises ont été entièrement fabriquées en France ou dans un autre Etat membre de l'Union Européenne avec coordonnées du fabricant.
- Ou préciser la nature des transformations, compléments d'ouvrages, qui ont eu pour effet de conférer aux produits l'origine française ou communautaire et qui justifient l'émission du certificat EUR 1.

Rubrique « Présente les pièces justificatives suivantes »

- Indiquer la nature et les références des documents (déclaration du fournisseur, document d'importation,...) sur la foi desquels le certificat est émis.

NE PAS OUBLIER DE DATER ET SIGNER LA DECLARATION

DÉCLARATION DE L'EXPORTATEUR

Je soussigné, exportateur des marchandises désignées au recto :

DÉCLARE que ces marchandises remplissent les conditions requises pour l'obtention du certificat ci-joint ;

PRÉCISE les circonstances qui ont permis à ces marchandises de remplir ces conditions :

.....

.....

.....

PRÉSENTE les pièces justificatives suivantes (1) :

.....

.....

.....

M'ENGAGE à présenter à la demande des autorités compétentes, toutes justifications supplémentaires que celles ci jugeront nécessaires en vue de la délivrance du certificat ci-joint, ainsi qu'à coopérer le cas échéant, tout contrôle par lesdites autorités de la conformité et des circonstances de la fabrication des marchandises susvisées ;

DEMANDE la délivrance du certificat ci-joint pour ces marchandises.

A le

.....
(Signature)